

hauteur derrière des éoliennes de 200m !!!!**Monter en haut de cette tour pour profiter de la vue exceptionnelle sur la Vallée de la Dive, la Plaine de la « Bataille de 1569 », l'Eglise de Marnes du 12ème siècle, le Manoir de Retournay du 16ème l'Abbatiale de St Jouin de Marnes du 11ème et le Château de Oiron du 16ème n'aurait plus aucun sens, si ce projet devait être réalisé.** Tous nos repères visuels, auxquels nous sommes tant attachés, disparaîtraient derrière ces machines gigantesques car nous sommes ici dans des rapports de taille de 1 à 10.

Si nous considérons que:

- Toute la commune de Marnes et les zones G et H sur celle de Borcq sur Airvault rajoutées récemment sur leur pièce 3, sont en zone **Natura 2000**
- Les nombreux **monuments historiques** sont à proximité immédiate des zones A,B et C (**entre 500m et 1km**)
- La Vallée de la Dive est considérée comme une **zone remarquable à fort potentiel touristique**. Une étude annoncée par leThouarsais doit être faite sur ce sujet, en collaboration avec le Loudunais et le Saumurois .

Si on se réfère à l'**Arrêté Préfectoral A6356 du 21 Mars** dernier refusant l'autorisation environnementale demandée par la SAS les Pastis longs sur la commune de Luzay 79100 pour la très forte **co-visibilité** avec le **château de Thiors** à 730m .

et Si l'on considère le **principe d'évitement systématique** des zones à intérêt majeur pour la biodiversité et les paysages, comme Natura 2000, conduisant à un rejet des dossiers avant enquête publique en Nouvelle Aquitaine(**voirencadré dans pièce 4**).

On se demande **pourquoi la Sté Enertrag déploie autant d'énergie** pour implanter son projet à cet endroit , **si ce n'est par l'intérêt que porte la Mairie de Marnes avec quelques conseillers** sur les profits financiers à court terme, au risque de compromettre durablement notre environnement singulier.

Si, nous, les pétitionnaires sommes aussi nombreux et déterminés contre ce projet de Marnes et maintenant aussi de Borcq sur Airvault, **c'est qu'il nous paraît inconcevable qu'il puisse être mené dans ces conditions jusqu'à l'enquête publique, car il représenterait un outrage au respect des règles en vigueur sur la zone étudiée.**

Recevez, Mesdames, Messieurs , nos respectueuses salutations.

Les Pétitionnaires pré-cités

Copies à : Communauté de Communes du Thouarsais
Communauté de Communes du Val du Thouet
Sous Préfecture de Bressuire
Préfecture de Niort
Conseil Départemental à Niort
Région Nouvelle Aquitaine
Drac de Poitiers
Architecte des Bâtiments de France à Niort
Député Mr Fiévet
Sénateur Mr Favreau
Mairie de Marnes